

SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois de mars en l'an deux mille deux, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant corps complet.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 28 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 05 février 2002
- 3) Comptes à payer
- 4) Recettes et dépenses
- 5) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Tournoi interrégional Sainte-Croix / redistribution
 - Réparation du compresseur # 2
- 6) Mandat des conseillers – Modification de mandat
- 7) Nomination d'un inspecteur agraire, d'un gardien d'enclos publics et d'un inspecteur pour chaque arrondissement de voirie ou inspecteur municipal (art. 219 à 223 C.M.)
- 8) Permis – Demande de certificat d'autorisation auprès de l'environnement
- 9) Urbanisme
 - Comité consultatif d'urbanisme (rapport du 26 février 2002) :
Acceptation des recommandations
 - Nomination du président
 - Dossier Raynald Laroche
 - Dossier Léo Hamel
 - Dossier Claude Picard
 - Dossier Carole Martel
 - Autre :
 - Nomination d'un inspecteur pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire sur la gestion de la zone agricole
- 10) Office municipal d'habitation de Sainte-Croix
 - Démission d'administrateur
 - Nomination d'administrateur
- 11) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Carte d'accréditation pour mesures d'urgence
- 12) Rapport de comité – Patrimoine

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

- 13) Service 9-1-1 – Fusion du service suite aux regroupements des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix
- 14) Tarification des locaux et ameublement 2002/2003
- 15) Liste des arrérages de taxes au 05 mars 2002 (art. 1022 et 1023 C.M.)
- 16) Loisirs 2002 – Programme Placement Carrière-Été
- 17) Station de traitement des eaux usées
 - Honoraires professionnels # 1 (architecte)
- 18) Avis de motion
 - Gestion des déchets
 - Feux à ciel ouvert
- 19) Projet d'extension du réseau de gaz naturel dans Lotbinière
- 20) Varia
 - Période de questions
 - Levée de l'assemblée

058-2002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

059-2002 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2002

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 5 février 2002, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

060-2002 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE FÉVRIER 2002 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 27 JANVIER 2002 AU 23 FÉVRIER 2002	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,225.52
	ADMINISTRATION	4,306.10
	BRIGADIÈRES	1,391.18
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	835.80
	INSPECTEUR MUNICIPAL	2,692.80
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	4,916.18
	CONCIERGE	1,443.02
	AVANTAGES SOCIAUX	2,811.40
	SOUS-TOTAL	22,622.00

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2002 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AUTOMOBILES GUY BEAUDOIN INC.	VÉR. MÉCANIQUE C./INCENDIE 50	92.02
	VÉR. MÉCANIQUE C./INCENDIE 101	92.02
	VÉR. MÉCANIQUE C./INCENDIE 102	92.02
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)	REMISE DE JANVIER	40.00

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1,969.81
	STATION STE-CROIX	1,329.90
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	834.60
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	117.85
	CASERNE INCENDIE	1,519.37
	CHALET O.T.J.	732.32
	GARAGE MUNICIPAL	384.87
	STATION D'ÉGOUT	85.30
	ÉCLAIRAGE PUBLIC	114.21
INDUSTRIELLE ALLIANCE	INDEMNISATION DÉPART RENÉ PARÉ	7,500.00
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE JANVIER	3,911.53
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVEC ASS. JANVIER	1,709.32
	REMISE SANS ASS. JANVIER	767.78
	T4 SOMMAIRE 2001	192.81
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	CAFÉ RÉUNION DU CONSEIL	5.99
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE JANVIER	196.14
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE	82.70
TÉLUS QUÉBEC	CENTREX 926-3494	520.19
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	70.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	58.00
	ESCOMPTE	-1.50
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	10,736.10
	SOUS-TOTAL	33,153.35

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2002

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	RECHARGE S./INCENDIE	172.53
	VÉR. ANNUELLE EXTINCTEURS BÂTIMENTS MUNICIPAUX	268.86
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	3.00
	AVIS DE MUTATION	6.00
BIOLAB	ANALYSE D'EAU	284.34
C.J. PICARD INC.	RÉP. MUR U/EAU (BRIS JANVIER)	1,380.30
	VENTILATEURS POSTE INCENDIE	487.96
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE	AIDE FINANCIÈRE AUTOMNE 2001	10.00
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	LOCATION PALESTRES AUT. 2001	292.28
	LOCATION GYMNASSE AUT. 2001	1,057.79
COMMUNICATION B.V. INC.	ACHAT ÉQUIP. RADIO INCENDIE	3,885.54
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE MARS 2002	1,183.18
DOCUMENT EXPRESS	REPRODUCTION PATRIMOINE	341.85
EMCO LIMITÉE	RÉP. BORNE-FONTAINE	323.08
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	RÉP. BORNE-FONTAINE	354.28
FLYNN, RIVARD AVOCATS	COUR MUNICIPALE S/RURAL	218.55
	COUR MUNICIPALE S/URBAIN	172.54
FRÉCHETTE BERTRAND	REPAS RÉUNION MRC 7/2/02	18.20
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE	54.25
	ESSENCE CAMION INCENDIE	8.40
	ESSENCE CAMION INCENDIE	12.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	15.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	25.52
	ESSENCE CAMION INCENDIE	42.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	35.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	32.80
ESSENCE 4 ROUES	15.50	
GM LAQUERRE	VÉRIFICATION C./VOIRIE SAVANA	125.87
GROUPE GAÉTAN CASTONGUAY INC.	ÉLECTRICITÉ SALLE CHEVALIERS	798.27
	RÉP. CHAUFFERETTE CHALET OTJ	276.91
GROUPE QUALINET	NETT. RIDEAUX SALLE SPECTACLE	1,288.51
HYDRO-QUÉBEC	ASCENSEUR	338.97
	USINE E/POTABLE	2,240.59
ICETEC RÉFRIGÉRATION INC.	RÉP. CLIMATISATION Secrétariat & FILTRE SYST. CHAUFFAGE	136.31
L'ABEL ARMOIRE ENR.	TABL. MÉLAMINE PATRIMOINE	23.01
LAMBERT JEAN-PAUL	REMB. SOLDE CRÉDIT DE TAXES	196.96

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN	107.94
LAUZÉ PIERRE	CADRE PHOTO INCENDIE	13.12
LES ÉQUIPEMENTS EBM INC.	VESTIAIRES INCENDIE	1,276.78
LES ENTREPRISES J. -R AUGER	ABRASIFS TROTTOIR	86.25
	ABRASIFS C/COMMUNAUTAIRE	71.87
LES P'TITS MOTEURS ENR.	RÉP. CHENILLE SUR 4 ROUES	38.04
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	101.44
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	19.21
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	122.84
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	65.11
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	237.13
	CRÉDIT BIBLIOTHÈQUE	-32.05
LS.PHILIPPE ROUTHIER LTÉE	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	80.39
NOLISOFT	RENOUVELL.PLAGE INTERNET	551.98
PG SYSTÈMES D'INFORMATION	SERVICE TECHNIQUE VIRUS	115.03
	DÉPLACEMENT C./DONNÉES	143.78
PETITE CAISSE (MARTINE)	RENFOUEMENT(FILMS POLAROID & TIMBRES)	122.54
PETITE CAISSE (FRANCE)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	98.06
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	654.68
PUBLIGAM	REN. ABONNEMENT REVUES MUN.	70.00
QUINCAILLERIE MAURICE HAMMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACC. INCENDIE	144.89
	PIÈCES & ACC.	365.89
	PIÈCES, ACCESSOIRES & PEINTURE	156.23
	ANTI RETOUR AIR	33.94
	PIÈCES & ACCESSOIRES	72.59
	STORES INCENDIE	59.81
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REN. LICENCES RADIOS INCENDIE & VOIRIE	475.00
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	LEVÉE SUPPL. C./COMM.	17.77
	LEVÉE SPÉCIALE CÔTE DU NORD	17.77
	CONTRAT DÉCHETS MARS 2002	7,689.05
RÉNOVATION LAMONTAGNE	PLAFOND SALLE CHEVALIERS	2,818.11
SIFTO CANADA INC.	SEL POUR USINE D'EAU	2,216.06
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX SIGNALISATION	206.41
	BALISES	131.99
SIMON LEMAY	RÉP. BORNE-FONTAINE	178.29
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX	3,054.00
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	91.67
	PAPETERIE	80.38
	PAPETERIE	9.76
	PAPETERIE	463.91
	CRÉDIT PAPETERIE	-6.88
	PAPETERIE	29.26
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	284.41
	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	330.75
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT	ENT. & RÉP. GARAGE MUNICIPAL & SALLE CHEVALIERS (DÉT. FUMÉE)	132.28
TÉLUS QUÉBEC	TÉLÉPHONE USINE E/POTABLE	499.47
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	68.65
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	63.50
	ESSENCE CAMION INCENDIE	37.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	8.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	15.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	73.00
	SOUS-TOTAL	39,813.36
	GRAND TOTAL	95,588.71

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 08-2002 À 12-2002

061-2002

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 28 février 2002 de la municipalité est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

062-2002

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE FÉVRIER 2002 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 27 JANVIER 2002 AU 23 FÉVRIER 2002	GÉRANT D'ARÉNA	2,456.00
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,293.06
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	3,530.72
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,170.01
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	476.22
	AVANTAGES SOCIAUX	1,287.48
	SOUS-TOTAL	11,213.49

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2002 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	191.86
BRASSERIE LABATT LTÉE	ACHATS BAR	1,118.11
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	1,210.29
	ACHATS BAR	211.72
	ACHATS BAR	854.32
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	243.08
	ACHATS RESTAURANT	238.92
	ACHATS RESTAURANT	193.57
DOUWE EGBERTS	ACHATS RESTAURANT	264.50
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	32.40
	ACHATS RESTAURANT	62.80
	ACHATS RESTAURANT	32.40
GARNEAU CLAUDE	ACHATS RESTAURANT	8.55
	ACHATS RESTAURANT	9.00
	ACHATS RESTAURANT	8.55
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION GLACE	4,422.81
	ÉLECTRICITÉ	3,049.02
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC.	ACHATS RESTAURANT	14.91
	ACHATS RESTAURANT	14.91
LES DISTRIBUTIONS MARCEL GILBERT ENR.	ACHATS RESTAURANT	40.25
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER	2,652.59
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	CADENAS	40.65
	PIÈCES & ACCESSOIRES	54.69
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	T4 SOMMAIRE 2001	75.56
	REMISE AVEC ASS. JANVIER	1,089.62
	REMISE SANS ASS. JANVIER	819.85
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	93.17
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	25.48
	ACHATS RESTAURANT	10.14
	CRÉDIT RESTAURANT	-6.63
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER	238.32
TÉLUS QUÉBEC	CENTREX	195.74
	SOUS-TOTAL	17,511.15

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2002

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	REPLACEMENT BOYAUX	312.25
	GLACE	
	VÉR. ANNUELLE EXTINCTEURS	1,120.91
	ET ÉCLAIRAGE D'URGENCE	

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

BRASSERIE LABATT LTÉE	ACHATS BAR	1,470.26
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	182.98
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE MARS 2002	341.38
DISTRIBUTIONS TECHNO-SPORTS INC.	VERRE BAIE VITRÉE & SUPPORT	261.15
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	81.00
GARNEAU CLAUDE	ACHATS RESTAURANT	19.50
L'ABEL ARMOIRE ENR.	ACHAT COMPTOIR RESTAURANT	172.54
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	MODIFICATION DES ADMINISTRATEURS AU C./ADM.	32.00
M.G. SERVICE ENR.	ENT. & RÉP. SURFACEUSE	195.54
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	CONTRAT DÉCHETS FÉVRIER 2002	87.59
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE FÉVRIER 2002 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 560.95)	
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE SURFACEUSE	172.30
	PROPANE SURFACEUSE	123.07
	SOUS-TOTAL	4,572.47
	GRAND TOTAL	33,297.11

063-2002

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 28 février 2002 pour le centre culturel est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

064-2002

TOURNOI INTERRÉGIONAL SAINTE-CROIX / REDISTRIBUTION

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de verser à « Tournoi interrégional Sainte-Croix » la somme de 640.00 \$ représentant 50 % du bénéfice net de la vente de bière dans le cadre du tournoi annuel de hockey mineur tenu du 28 novembre au 09 décembre 2001, et de transmettre nos sincères félicitations à tous les organisateurs et bénévoles pour leur implication à ce tournoi.

065-2002

RÉPARATION DU COMPRESSEUR # 2

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de réparer le compresseur # 2 pour un montant de ± \$6000., crédits disponibles à même les excédents de recettes prévues au présent budget.

MANDAT DES CONSEILLERS – MODIFICATION DE MANDAT

066-2002

SYLVAIN BOULIANNE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le retrait de M. Sylvain Boulianne à titre de conseiller responsable de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix à partir du 15 février 2002.

067-2002

BERCHMANS DANCAUSE

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de confier à M. Berchmans Dancause la responsabilité du dossier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix, et ce, à compter des présentes.

068-2002

NOMINATION D'UN INSPECTEUR AGRAIRE, D'UN GARDIEN D'ENCLOS PUBLICS ET D'UN INSPECTEUR POUR CHAQUE ARRONDISSEMENT DE VOIRIE OU INSPECTEUR MUNICIPAL (ART. 219 À 223 C.M.)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de nommer monsieur Stéphane Milot pour agir à titre d'inspecteur agraire et d'inspecteur municipal pour chaque arrondissement de voirie pour les deux prochaines années en vertu des dispositions des articles 219 et suivants du Code municipal du Québec.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

De nommer monsieur Yvon Hébert, 4560 rang 4 Ouest, Sainte-Croix, pour agir à titre de gardien d'enclos publics pour les deux prochaines années en vertu des dispositions des articles 219 et suivants du Code municipal du Québec.

PERMIS – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DE L'ENVIRONNEMENT

- Ferme du Doc inc. : agrandissement d'une installation d'élevage, remplacement d'une gestion du fumier solide par une gestion liquide et la construction ou modification d'un ouvrage d'entreposage du fumier.
- Ferme du Doc inc. : remplacement du type d'animaux.

URBANISME

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT DU 26 FÉVRIER 2002) : ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS

069-2002

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la nomination de M. Yvan Le Comte pour agir à titre de président du comité, selon la recommandation U10-2002 du comité consultatif d'urbanisme.

070-2002

DOSSIER RAYNALD LAROCHELLE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de reporter à une session ultérieure toute décision dans ce dossier, et suivant une documentation complète à être déposée par M. Raynald Larochelle auprès du comité consultatif d'urbanisme pour une nouvelle étude.

071-2002

DOSSIER LÉO HAMEL

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Léo Hamel, selon la recommandation U13-2002 du comité consultatif d'urbanisme.

072-2002

DOSSIER LÉO HAMEL

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du projet de monsieur Léo Hamel, lequel consiste essentiellement en un agrandissement commercial qui consolidera les acquis et la viabilité de son entreprise ;

ATTENDU QUE monsieur Léo Hamel désire utiliser pour des fins commerciales, donc autres qu'agricoles, une superficie de 7664.24mètres carrés, localisée en contiguïté avec l'emplacement de l'entreprise actuelle, sur un sol où le potentiel agricole est de classes 2 et 3 ;

ATTENDU QUE l'entreprise de monsieur Léo Hamel a été implantée dans le milieu avant l'entrée en vigueur de la loi, soit en 1965 ;

ATTENDU QUE l'agrandissement demandé vise la construction d'un garage, l'utilisation d'une superficie pour stationner des camions et de la machinerie et l'utilisation d'aires de circulation ;

ATTENDU QUE le type de commerce dont il est question dans ce dossier est dans les faits para-agricole et que ce genre de commerce nécessite beaucoup d'espace de stationnement, d'aires de circulation, de même que des superficies d'entreposage importantes ;

ATTENDU QUE le 6 mars 2000, la municipalité a manifesté son intention de modifier le règlement de zonage pour permettre à monsieur Léo Hamel d'obtenir une autorisation de la C.P.T.A.Q. ;

ATTENDU QU'IL existe sur le territoire de la municipalité des espaces correspondants à une zone industrielle mais que dans les faits il s'agit d'un agrandissement d'une entreprise existante et qu'il n'y a pas de conséquences négatives sur l'agriculture considérant que l'entreprise cohabite avec l'agriculture depuis plusieurs années ;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne viendra pas modifier, déstructurer et affaiblir l'homogénéité du secteur et qu'elle n'augmentera en rien les contraintes sur l'agriculture ;

ATTENDU QUE les lots avoisinants ne seront pas affectés par l'agrandissement de l'entreprise compte tenu du fait que l'on retrouve à proximité du lot visé, des résidences ;

ATTENDU QUE la superficie demandée est devenue nécessaire, essentielle et même indispensable à l'agrandissement de l'entreprise et qu'elle n'affectera pas la ressource eau ;

ATTENDU QUE la superficie visée de 7664.24 mètres carrés ne constitue pas une propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE le projet visé sera dynamisant pour le développement économique de la municipalité de Sainte-Croix ;

IL EST EN CONSÉQUENCE, proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

073-2002

DOSSIER CLAUDE PICARD

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de reporter à une session ultérieure toute décision concernant la demande de M. Claude Picard, contrairement à la recommandation U14-2002 du comité consultatif d'urbanisme.

074-2002

DOSSIER CAROLE MARTEL

Attendu les recommandations U03-2002 et U15-2002 du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la demande de Mme Carole Martel relativement aux modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme, sujet à l'application des lois en vigueur.

AUTRE :

075-2002

NOMINATION D'UN INSPECTEUR POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE SUR LA GESTION DE LA ZONE AGRICOLE

ATTENDU QUE la M.R.C. de Lotbinière s'apprête à adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur la gestion de la zone agricole prévoyant des dispositions sur les distances séparatrices ;

ATTENDU QUE ce RCI prévoit l'émission d'un certificat d'autorisation ;

ATTENDU QU'il est préférable que l'émission de ce certificat se fasse au niveau local ;

ATTENDU les dispositions du RCI à l'effet de demander à chaque municipalité de nommer un inspecteur pour l'émission des certificats ;

IL EST proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer M. Stéphane Milot pour agir à titre d'inspecteur régional pour l'application du RCI sur la gestion de la zone agricole.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX

076-2002

DÉMISSION D'ADMINISTRATEUR

Attendu les lettres reçues de Mme Carole Bellemare et de M. Sylvain Boulianne annonçant leur démission au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix;

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter leur démission et de leur transmettre de sincères remerciements pour leur dévouement et l'excellent travail accompli tout au cours de ces dernières années au sein du conseil d'administration.

077-2002

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de nommer :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

- M. Jean Lecours
- M. Berchmans Dancause
- Mme Geneviève Tanguay

pour agir au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix pour les trois prochaines années.

Monsieur Jean Lafleur se retire de la table des délibérations du conseil à 21 : 12 heures.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

078-2002

CARTE D'ACCREDITATION POUR MESURES D'URGENCE

ATTENDU QUE nos pompiers volontaires de Sainte-Croix peuvent avoir à intervenir dans le cadre de mesures d'urgence et dont le périmètre de sécurité est géré par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE pour accéder à ce périmètre, seuls les pompiers détenant une carte d'accréditation délivrée par la Sûreté du Québec peuvent y pénétrer;

ATTENDU QUE pour obtenir cette carte, la Sûreté du Québec doit faire enquête sur la personne visée pour connaître ses antécédents judiciaires le cas échéant;

ATTENDU QUE le résultat de cette enquête est divulgué à l'employeur, soit la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE notre autorisation par résolution numéro 034-2001 viendra à échéance en mars 2002;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposée par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser la Sûreté du Québec à procéder selon les normes prescrites, suivant une demande de carte d'accréditation par un pompier volontaire de Sainte-Croix.

Cette demande devra avoir la forme suivante :

Je, soussigné, _____ autorise la Sûreté du Québec à divulguer à mon employeur, la municipalité de Sainte-Croix, mes antécédents judiciaires le cas échéant.

Numéro d'assurance sociale : _____

Numéro permis de conduire : _____

Signature

Date

Monsieur Jean Lafleur revient à la table des délibérations du conseil à 21 : 14 heures.

079-2002

RAPPORT DE COMITÉ - PATRIMOINE

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les rapports de janvier et de février 2002 du comité du patrimoine de la municipalité tels que rédigés.

080-2002

SERVICE 9-1-1 – FUSION DU SERVICE SUITE AUX REGROUPEMENTS DES EX-MUNICIPALITÉS DU VILLAGE ET DE LA PAROISSE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU la fusion des deux municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001 pour celle de « Municipalité de Sainte-Croix » ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle municipalité est desservie par la même centrale pour le service 9-1-1 et le même réseau pour le service téléphonique, soit Télus Québec ;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

CONSIDÉRANT QU'il y a avantage de regrouper les bases de données pour les intervenants du service 9-1-1 aux fins de diminuer le nombre d'entrées dans les dites bases;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau territoire ne comporte pas de duplication de rues et de numéros civiques et que les codes postaux n'ont pas à être redéfinis par la Société canadienne des postes ;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser Télus Québec à procéder au regroupement des bases de données pour le service 9-1-1.

081-2002

TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2002/2003

		<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 049-2001</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2002</u>
1) LOCATION	# local		
- Municipalité paroisse 288 p.c.	11	313.15/mois	N/A
- Salle des métiers 472 p.c.		43.85/mois	44.50/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	9	265.30/an	269.30/an
- Filles d'Isabelle	5	318.85/an	323.65/an
- Club de l'âge d'or		863.60/an	876.55/an
- Salles de réunions pour la Paroisse de Ste-Croix	5-9	140.10/mois	N/A
- Salles pour locations privées			
- salle de conférence 40.50/fois	5		39.90/fois
- salle des Chevaliers 81.05/fois	9		79.85/fois
- cuisine	10	9.40/fois	9.55/fois
- Salle des spectacles 5,333. p.c. + gardiennage + ménage		193.30/fois inclus 15.60/heure	196.20/fois inclus 15.85/heure
Prix spécial à l'occasion de funérailles :			
- salle des Chevaliers 51.35/fois	9		50.60/fois
- salle des spectacles		106.35/fois	107.95/fois
Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes : (réunions familiales - moins de 65 personnes)			
- salle des spectacles		89.15/fois	90.50/fois
- Chalet des sports (Ass. des handicapées)		186.40/mois	189.20/mois
<u>NOTE:</u>			
Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.			
2) AMEUBLEMENT			
- Location de tables		3.50/chac.	3.50/chac.
- Location de chaises		0.35/chac.	0.35/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité		50.00/chac.	50.00/chac.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

3) PRIX SPÉCIAL :

3.1 Les organismes para-municipaux :

- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle des spectacles ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

3.2 Les organismes suivants :

- Association des personnes handicapées
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Ste-Croix
- Chorale les Harmoniques de Ste-Croix inc.
- Club de l'Age d'Or (Les Joyeux Pionniers inc.)
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Club Optimiste de Ste-Croix
- Comité local des Aidants(es) de Ste-Croix
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fonds industriel de Ste-Croix
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Les Filles d'Isabelle
- Le Théâtre de Lotbinière
- Maison Annick inc.
- Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé (RESPIRES)
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.
- Tournoi interrégional Ste-Croix

Salle des spectacles seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de gardiennage et de ménage.

- Coût de location :	51.00/1 ^{er} fois	51.75/1 ^{er} fois
- Gardiennage :	11.25/heure	11.40/heure
- Ménage :	15.60/heure	15.85/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	193.30/fois	196.20/fois
- Gardiennage :	inclus	inclus
- Ménage :	15.60/heure	15.85/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

4) EXCEPTIONS :

Les organismes de Ste-Croix :

- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- *M.R.C. de Lotbinière

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.

- Coût de location des salles :	gratuit
- Gardiennage :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité.

* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1er juillet 2002.

082-2002 LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 05 MARS 2002 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2001 et impayés au 05 mars 2002 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes 2001 pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 50,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec. La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2001 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

083-2002 LOISIRS 2002 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix adhère au programme Placement Carrière-Été 2002 pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à compléter et signer les formulaires appropriés.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

084-2002 HONORAIRES PROFESSIONNELS # 1 (ARCHITECTE)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à Déry Blouin Robitaille Larouche, architectes, la somme de 1,150.25 \$ relativement aux honoraires professionnels pour l'étape 1 préliminaire concernant la station de traitement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à la facture datée du 18 février 2002.

AVIS DE MOTION

GESTION DES DÉCHETS

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, il sera présenté un règlement concernant la gestion des déchets solides et la collecte sélective des matériaux récupérables en remplacement des règlements numéros 149-1989 & 4-1975 des ex-municipalités regroupées.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

FEUX À CIEL OUVERT

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, il sera présenté un règlement concernant l'usage de feux à ciel ouvert en remplacement des règlements numéros 165-1991 & 01-1985 des ex-municipalités regroupées.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2002

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

085-2002

PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL DANS LOTBINIÈRE

Attendu que Fonderies Bibby Sainte-Croix inc. est un important consommateur de gaz naturel pour effectuer ses opérations;

Attendu que Fonderies Bibby Sainte-Croix inc. s'approvisionne présentement en gaz naturel par fardier et par conséquent augmente ses coûts d'opérations;

Attendu que Fonderies Bibby Sainte-Croix inc. est un important employeur dans la municipalité de Sainte-Croix;

Attendu que d'autres industries sur notre territoire sont des consommateurs éventuels de gaz naturel, telles que les Industries de la Rive-Sud ltée et la Meunerie Gérard Soucy;

Attendu que le prolongement du réseau de gaz naturel dans Lotbinière est nécessaire au maintien d'emplois dans notre municipalité;

Attendu qu'une demande dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec a été réalisée en juin 2001 et que le projet a été accepté par le gouvernement du Québec et refusé par le gouvernement fédéral;

Attendu que la société en commandite chargé du projet, Gaz Métropolitain, a déjà acquis le matériel nécessaire pour prolonger le réseau et que les études du projet sont déjà complétées;

Attendu que l'ex-municipalité du Village de Sainte-Croix a déjà appuyé le projet par les résolutions numéros 237-2000 & 105-2001 et que l'ex-municipalité de la Paroisse de Sainte-Croix a déjà appuyé la demande d'autorisation devant la CPTAQ présentée par Gaz Métropolitain par sa résolution numéro 066-2001;

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de demander à la ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre de l'Industrie et du Commerce et vice première ministre, madame Pauline Marois, que le gouvernement du Québec finance entièrement le projet à l'intérieur du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités tel que proposé par le député de Lotbinière, monsieur Jean-Guy Paré, dans sa lettre datée du 5 février 2002. En conséquence, la municipalité de Sainte-Croix appuie les démarches entreprises par le député de Lotbinière, monsieur Jean-Guy Paré.

VARIA

- **Évaluation** : dépôt d'une lettre par le Groupe Respires dénonçant leur insatisfaction suite à l'assemblée publique du 27/02/02 tenue par la MRC de Lotbinière sur le rôle d'évaluation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

086-2002

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 45 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier